



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 9 JUILLET 2026

Le 9 juillet 2026, à dix-neuf heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Denis d'Anjou légalement convoqué le neuf juillet deux mille vingt-six, s'est réuni dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Dominique de VALICOURT, Maire.

Présents : Mme Dominique de VALICOURT, M. Denis COCHET, Mme Valérie ESNAULT, M. Jean-Yves BACHELOT, Mme Valérie ROMELARD, Mme Cécile LECOMTE, Mme Sylvie CHEHERE, Mme Séverine GUERIT, Mme Valérie BUFFET, M. Jérôme GUIARD, M. Thomas JOUBERT, Mme Alice POTTIER-POTTIER (Formant le quorum conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents et représentés : M. Bertrand DAVID représenté par Mme Dominique de VALICOURT, M. Virgilio DA ROCHA représenté par M. Jérôme GUIARD, M. Maxime BELOT représenté par Mme Sylvie CHEHERE

Secrétaire de séance : M. Denis COCHET (Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Nombre de conseillers en exercice : 15

Quorum : 8

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 12

Absents ayant donné procuration : 3

1 - Vérification du quorum et énoncé des procurations – ouverture de séance – nomination du secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h 30.

M. Denis COCHET est désigné secrétaire de séance en application de l'article L.2121-15 du CGCT.

2 – Ajout de points à l'ordre du jour :

Location d'un espace au centre paramédical pour la future antenne de pharmacie

Acquisition d'une horloge comtoise ancienne

Délibération 2026/07/01

Location d'un espace au centre paramédical pour la future antenne de pharmacie

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de déterminer un tarif pour la location d'un espace au centre paramédical pour la future antenne de pharmacie. Madame le Maire propose de louer cet espace à 11,50 € le m² (loyer appliqué dans les MSP du territoire).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve le principe de la location de l'espace désigné ci-dessus,
- Fixe le montant du loyer à 11,50 € le m²,
- Autorise Madame le Maire à signer une convention de location ainsi que tout document afférent à affaire.

Adoptée à 15 voix = pour

Acquisition d'une horloge comtoise ancienne

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment son article L. 2121-29 relatif aux compétences du conseil municipal ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Considérant l'opportunité pour la commune d'acquérir une horloge comtoise ancienne comportant l'inscription « Saint Denis d'Anjou » appartenant à un particulier, Madame GAUTHIER Raymonde afin de l'exposer et de valoriser le patrimoine culturel local dans la maison canoniale.

Considérant que l'estimation du bien a été fixée d'un commun accord entre les parties à la somme de 350.00 euros (trois cent cinquante euros) net vendeur ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver l'acquisition de l'horloge comtoise proposée par Mme GAUTHIER Raymonde aux conditions financières convenues, soit pour un montant total de 350.00 €.
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'achat ainsi que tous les documents afférents à cette transaction mobilière.

Adoptée à 15 voix = pour

DÉCISION DU MAIRE N° 2026/01

Objet : Attribution du marché public relatif à l'extension et la réhabilitation du pôle éducatif

Le Maire de la commune de SAINT DENIS D'ANJOU

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2122-22 (4°) ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/03/17 du 20 mars 2026 portant délégation de pouvoirs au Maire en matière de marchés publics ;

VU l'avis d'appel public à la concurrence publié le 31 mars 2026 ;

VU le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDÉRANT que l'offre présentée par les entreprises est l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères énoncés dans le règlement de la consultation ;

DÉCIDE

- **Article 1** : Le marché public ayant pour objet l'extension et la réhabilitation du pôle éducatif est attribué aux entreprises suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot 1 –VRD – Terrasse- ment - Démolitions	PIGEON TP LOIRE ANJOU - Agence de Renazé – Rte de Craon 53800 RE- NAZE	254 987.27 €	305 984.72 €
Lot 2 – Paysages et clô- tures	LEROY PAYSAGES – Le Theil - 17 rue Ferdinand Buisson 53810 CHANGE	38 492.76 €	46 191.31 €
Lot 3 – Gros œuvre - maçonnerie	LANDRON - ZA de l’Huilerie 53260 FORCE	627 000.00 €	752 400.00 €
Lot 4 - Charpente	CHABRUN – 29 rue de la Libération 53150 MONTSÛRS	303 408.00 €	364 089.60 €
Lot 5 – Couverture ar- doises et zinc – couver- ture et étanchéité	HARDY COUVERTURE – Chemin de la Lande 53360 QUELAINES ST GAULT	169 672.28 €	203 606.74 €
Lot 6 – Menuiseries ex- térieures aluminium	SIGMA – 2 Rue Jean Monnet 49500 SE- GRE EN ANJOU BLEU	110 000.00 €	132 000.00 €
Lot 7 - Serrurerie	LOURDAIS – 14 Rte d’Amboigné 53400 POMMERIEUX	41 786.43 €	50 143.72 €
Lot 8 – Menuiseries inté- rieures	SAS MENUISERIE L.PELE – ZA de la Querminais – 120 rue des Entreprises 53500 MONTENAY	82 000.00 €	98 400.00 €
Lot 9 – Doublages – Cloisons sèches – Pla- fonds - Isolation	SARL QUALIPLAQUE – 67 rue Guy de Maupassant 72300 SABLE SUR SARTHE	92 000.00 €	110 400.00 €
Lot 10 – Faux Plafonds	SARL MF2P – 27 rue Félix Marchand 53200 SAINT FORT	58 332.52 €	69 999.02 €
Lot 11 – Carrelage - Faïences	BIENVENU – 20 Bld Volney 53000 LA- VAL	84 127.60 €	100 953.12 €
Lot 12 - Peinture	BORDEAU DECO – Voie de la Guiter- nière 53170 MESLAY DU MAINE	33 135.03 €	39 762.04 €
Lot 13 – Revêtement de sols PVC	FRETIGNE – Zone des Montrons 53000 LAVAL	15 437.29 €	18 524.75 €
Lot 14 – Electricité cou- rant fort – courant faible	ELEC EAU – 47 Bld de la Petite Vitesse 72300 SABLE SUR SARTHE	125 099.57 €	150 119.48 €
Lot 15 – Chauffage – Ventilation – Plomberie sanitaires	SND – 8 Rue Gutenberg – 53200 CHA- TEAU GONTIER SUR MAYENNE	241 500.00 €	289 800.00 €
Lot 16 – Equipements de cuisine	SBCP – 17 rue du Bocage -SA du Haut Danté 35520 LA CHAPELLE DES FOU- GERETZ	28 836.55 €	34 603.86 €
TOTAL		2 305 815.30 €	2 766 978.36 €

- **Article 2** : Le Maire est autorisé à signer le marché public ainsi que toutes les pièces y afférentes.

Questions diverses :

- Création d'un groupe de travail « Illuminations de Noël » : Valérie BUFFET, Alice POTTIER–POTTIER, Cécile LECOMTE
- Accueil de l'équipe du Carré : 8 septembre matin
- Date des prochains conseils municipaux : 16 septembre, 21 octobre, 18 novembre, 16 décembre à 20 h 30

Le secrétaire de séance,
M. Denis COCHET

Le Maire,
Mme Dominique de VALICOURT